

Délibération n°75/2026

Objet : Décision modificative n°1 du budget principal

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 18 septembre 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 19 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Brigitte PLAIDY ; Noëlla LEDUC ; Thierry LABUSSIÈRE ; Karima COEURET ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Adrien NIMSGERN ; Lorraine PRUNET ; Gilbert BOYER ; Robert USSEGLIO ; Romain BUISSON ; Maryse BLANC ; Nadine CURNIER ; Mathieu RICHARD ; Christine SANTUCCI

Étaient représentés :

M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à Mme Karima COEURET
M. Jean-Michel GRES donne procuration à M. Adrien NIMSGERN
M. Christophe LOPEZ donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Stéphane DERRIVES, donne procuration à M. Robert USSEGLIO
M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. David GEHANT
Mme Patricia PAUL donne procuration à Mme Christine SANTUCCI
M. François BERGNA donne procuration à M. Gilbert BOYER

Absents excusés :

Emmanuel LUTHRINGER, Jean-Michel GRES ; Christophe LOPEZ, Stéphane DERRIVES, Christian CHIAPELLA, François BERGNA, Camille FELLER, Antoine DE RUFFRAY

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

Exposé

VU l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal,

VU la délibération n° 2026-27 du 30 avril 2026 portant approbation du budget principal 2026,

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260925-75-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

CONSIDERANT que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil communautaire qui vote alors des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les décisions modificatives résultent ainsi des ajustements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou de recettes nouvelles à y inscrire. Les documents qui les décrivent doivent faire clairement apparaître la majoration ou la minoration des crédits ouverts en dépenses et recettes pour chaque section. Ces décisions modificatives font partie intégrante du budget,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'opérer les modifications budgétaires suivantes au budget principal :

Chapitre	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Proposition de modification	Montant des crédits ouverts après DM
Recettes de fonctionnement				
70	Produits services, Domaines et ventes diverses	246 999,74 €	3 842,00 €	250 841,74 €
73	Impôts et taxes	1 395 140,72 €	- 16 430,00 €	1 378 710,72 €
731	Fiscalité locale	4 346 412,00 €	57 723,00 €	4 404 135,00 €
74	Dotations et participations	1 158 733,01 €	44 400,00 €	1 203 133,01 €
75	Autres produits divers gestion courante	235 190,00 €	251 116,00 €	486 306,00 €
77	Produits spécifiques	- €	5 814,00 €	5 814,00 €
Ressources supplémentaires			346 465,00 €	
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	1 913 971,77 €	180 936,00 €	2 094 907,77 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 924 902,09 €	50 000,00 €	1 974 902,09 €
014	Atténuations de produits	1 145 329,52 €	- 8 211,00 €	1 137 118,52 €
65	Autres charges de gestion	1 767 069,14 €	123 740,00 €	1 890 809,14 €
Besoins supplémentaires			346 465,00 €	
Recettes d'investissement				
4582	Recettes consacrées à la réhabilitation	44 198,00 €	83 600,00 €	127 798,00 €
Ressources supplémentaires			83 600,00 €	
Dépenses en investissement				
20	Immobilisations incorporelles	370 232,00 €	- 43 376,00 €	326 856,00 €
204	Subv. d'équipement versées	1 204 433,69 €	12 379,00 €	1 216 812,69 €
21	Immobilisations corporelles	756 772,56 €	28 997,00 €	785 769,56 €
27	Autres immobilisations financières	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
4581	Dépenses consacrées à la réhabilitation	41 478,00 €	83 600,00 €	125 078,00 €
Besoins supplémentaires			83 600,00 €	

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260925-75-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

- **D'APPROUVER** les modifications budgétaires du budget primitif 2026 relatif au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
David GEHANT



Annexe détaillé par article

Budget principal - 300

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Type	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Réel	60612	Electricité - Energie	28 000,00 €	
Réel	60636	Vêtements de travail	1 754,00 €	
Réel	611	Contrats de prestations de services	112 000,00 €	
Réel	6132	Locations immobilières	10 332,00 €	
Réel	614	Charges locatives	1 000,00 €	
Réel	61551	Entretien matériel roulant	8 500,00 €	
Réel	6168	Autres Primes d'assurances	350,00 €	
Réel	617	Erudes et recherches	13 600,00 €	
Réel	6281	Cotisations (IT04)	5 400,00 €	
Réel	64111	Rémunérations principales titulaires	22 500,00 €	
Réel	64131	Personnel non titulaire - rémunérations	20 000,00 €	
Réel	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 000,00 €	
Réel	6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 500,00 €	
Réel	7392221	Fds de péréquation recettes fiscales	- 8 211,00 €	
Réel	65736222	Subventions budgets annexes	37 740,00 €	
Réel	65568	Autres charges diverses de gestion courante	86 000,00 €	
Réel	70845	Mise à disposition de personnel aux communes membres du GFP	-	9 268,00 €
Réel	70875	Remboursements de frais : par les communes membres du GFP		7 230,00 €
Réel	70878	Remboursements de frais : par d'autres redevables		5 880,00 €
Réel	732221	FPIC	-	16 430,00 €
Réel	73111	Impôts directs locaux		22 036,00 €
Réel	73118	Autres contributions directes		35 687,00 €
Réel	74778	Autres fonds européens	-	12 000,00 €
Réel	747888	Autres attributions et participations		56 400,00 €
Réel	75888	Autres produits divers gestion courante		251 116,00 €
Réel	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		5 814,00 €
Total crédit à ajouter			346 465,00 €	346 465,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Réel	458201	Recettes consacrées à la réhabilitation		83 600,00 €
Réel	2031	Frais d'études	- 43 376,00 €	
Réel	2041412	Subv. d'équipement : communes	2 379,00 €	
Réel	20422	Subv.d'équipements aux personnes de droit privé	10 000,00 €	
Réel	2188	Autres immobilisations corporelles	28 997,00 €	
Réel	275	Dépôts et cautionnement versés	2 000,00 €	
Réel	458101	Dépenses consacrées à la réhabilitation	83 600,00 €	
Total crédit à ajouter			83 600,00 €	83 600,00 €